



CANTLEY

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 485-15 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire pour l'année 2016 et abrogeant le Règlement numéro 385-11 a été adopté par le conseil municipal le 21 décembre 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 13^e jour du mois de janvier deux mille seize.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Leduc', is written over a horizontal line.

Daniel Leduc

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 485-15 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire pour l'année 2016 et abrogeant le Règlement numéro 385-11 en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 13^e jour de janvier entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de janvier 2016.



Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier